Le cimetière d'Heubécourt-Haricourt

A partir des Archives d'Évreux et de rapports de conseils municipaux.

Avant 1860

Au début du XIX^{éme} siècle, les communes d'Heubécourt et d'Haricourt sont deux communes indépendantes et chacune possède son église entourée d'un cimetière.

Le décret impérial de mai 1806 propose une nouvelle organisation ecclésiastique. En très mauvais état et menaçant de s'écrouler, l'église Saint Germain d'Haricourt est fermée, et le 30 septembre 1811, est vendue à la bougie pour 500 fr. Jean-Baptiste Allix l'acquiert pour en récupérer les pierres.

Son cimetière n'est plus utilisé, son emplacement figure encore sur le cadastre de 1836.

A partir de cette date, les inhumations, pour les deux communes, se font dans le cimetière d'Heubécourt qui se trouve autour de l'église. Il est en deux parties ;

Le petit cimetière, côté Sud, à l'emplacement de l'actuelle sacristie, qui à partir de 1845, n'est plus utilisé.

Le cimetière, coté Nord de l'église est transformé en place publique en 1867.

Il est entouré de murs et planté d'arbres fruitiers ; dont les fruits sont régulièrement vendus aux enchères publiques aux plus offrants des habitants de la commune.

Le 10 Novembre 1856

Le conseil municipal de la commune d'Heubécourt réuni au lieu ordinaire des ses séances pour la session du mois de décembre par la convocation du maire, étaient présents : Payen Alphonse, Grippiére Joseph Noel, Bouillet François Honoré, Féron Pierre Félix, Cardonné Louis Alexis Jean Baptiste, Le Tellier Jacques, Chéron Ambroise Benjamin, Bourgeois Pierre Narcisse Cardonné Louis Jean Marc Désiré, Cahagne Jean Marc, Béguin Édouard Eugène.

Monsieur le maire, comme président ouvre la séance et donne au conseil municipal communication d'un acte notarié de donation passé devant Maitre Idoine notaire à Tourny le 16 octobre dernier par madame Claudine Françoise Adelaïde Arnaud-Tizon[1] propriétaire à Paris, rue Saint Lazare n°102, veuve de Gabriel Catherine Suchet, belle-sœur du premier Duc d'Albuféra, à la commune d'Heubécourt la quantité de 12 a et 76 ca de terrain en nature de labour à prendre dans une pièce de terrain plantée de quelques arbres située au bout de la rue Quesneau (actuelle rue du Thuit) portée au plan cadastral section C 161 d'une contenance de 20 a 40 ca laquelle quantité de terrain est consacrée pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

Sur quoi le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'acte de donation ci-dessus relaté, considérant qu'il est urgent pour la salubrité publique que la commune change de cimetière, puisque celui actuel ne remplit plus le bien désiré qu'il y a même un grand danger, depuis plusieurs années de faire des inhumations.

Considérant que le cimetière actuel ne se trouve pas assez spacieux par suite de la réunion pour le spirituel de la commune d'Haricourt à celle d'Heubécourt, puisque les morts d'Haricourt sont transportés dans ce cimetière.

Considérant enfin que la commune ne possède aucun revenu puisqu'elle est imposée extraordinairement au maximum depuis 10 ans pour payer les dettes qu'elle a contractées pour l'achat d'un presbytère et d'une maison d'école, est d'avis à l'unanimité d'accepter l'offre de la donation faite par Madame Veuve Suchet de cette quantité de terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière, toute fois la remerciant infiniment de son bienfait et de sa générosité envers ladite commune.

Le dit conseil invite Monsieur le maire de transmettre la présente délibération à l'approbation de Monsieur le préfet en priant de bien vouloir faire intervenir la commune d'Haricourt, réunie à la notre pour le culte, dans la dépense qui devra être faite pour la construction d'un mur de clôture pour ce nouveau cimetière.

Jugeant « cet emplacement peu approprié, car trop proche des habitations ». Les deux conseils municipaux d'Heubécourt et d'Haricourt rejettent cette proposition.

[1] *Claudine Françoise Adelaïde Arnaud-Tizon (27 mai 1783 – 20 janvier 1866) mariée à Rouen le 21 juin 1902, à Gabriel Catherine Suchet (8 novembre 1773- 28 février 1835), frère de Louis Gabriel Suchet 1er duc d'Albufera (1770-1826).*

Préférant un site situé entre les deux communes, ils demandent, en 1858, une estimation d'un terrain appartenant à Monsieur Louis Michel Legoux[2], propriétaire et maire de Gasny situé au Plan Caurrier, sur le bord du chemin vicinal d'Heubécourt à Haricourt, pour une contenance de 15 ares environ, numéro de cadastre 313 section B.

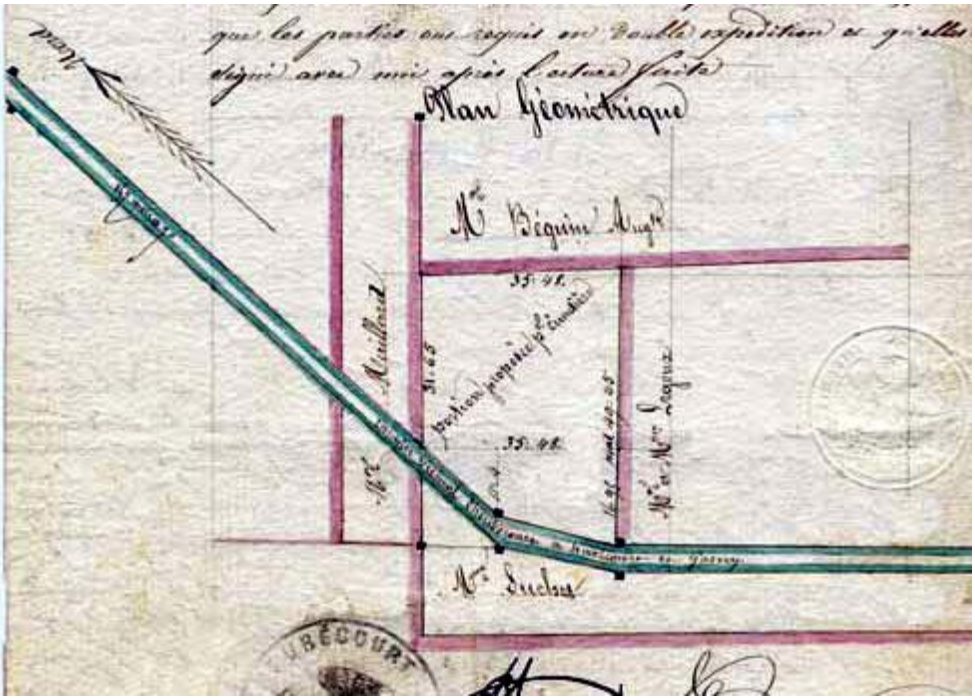

Le 5 septembre 1858, une estimation du terrain est faite pour 450 fr pour 15 a et 30 ca, et un devis estimatif relatif à la clôture pour 1 902 fr**.**

Le 22 septembre 1858, un rapport d'arpentage et de bornage est établi.

Le 2 février 1859

Approbation d'un compromis pour l'acquisition de l'achat du terrain par les maires d'Heubécourt et Haricourt pour le nouveau cimetière et devis d'arpentage et de clôture pour un montant de 2 352 frs (450 frs d'arpentage et 1 902 frs pour le mur). Don de 400 frs de Madame Veuve Suchet et 400 frs Monsieur Payen et reste à payer 784 frs pour Haricourt et 768 frs pour Heubécourt.

Le 23 mai 1859

Le maire expose l'insuffisance des ressources de la commune qui ne permet pas de voter le budget de 768 frs pour la clôture du mur du cimetière et demande au préfet un secours de 268 frs.

Le conseil municipal sur la demande de monsieur le maire constate que Madame Veuve Suchet par un acte notarié avait donné un terrain situé au lieudit « Cimetière aux chevaux », ce terrain n'ayant pas été accepté par les deux communes. Le conseil municipal renonce à faire valoir ses droits sur le terrain qui avait été concédé par Madame Suchet.

Dés novembre 1859, pour ce projet, la commune ouvre une liste de souscription. Madame veuve G. Suchet et Monsieur Alphonse Payen[3], propriétaire du château de Grumesnil, font partie des donateurs et offrent chacun 400 fr, la première pour l'achat du terrain et le second pour la clôture.

Le 23 janvier 1860.

L'acte de vente du terrain est signé, pour la somme de 430 fr. Le vendeur doit abattre les arbres qui existent sur ce terrain, qui correspond en partie au cimetière actuel, côté Nord.

Dés le mois de mars 1860, Eugène Lenoir, maître-maçon de Tourny établit un devis d'un montant de 1 902 fr, pour un mur de 153 m de long, de hauteur 2 m et d'épaisseur 45 cm, équipé d'un portail surmonté

[2] *Louis Michel Legoux est né le 15 janvier 1796. Son fils Michel Augustin, né à Gasny en 1826, est maire d'Haricourt de 1866 à 1881.*
[3] *Hyacinthe Alphonse Payen (1810-1884), son fils Louis (1853-1911) est maire d'Heubécourt de1896 à 1911.*

d'une charpente en bois de chêne couverte en ardoises. (Voir le croquis en page 9). Les deux piliers de la porte côté Nord et le mur de silex à gauche sont toujours visibles.

Le 11 mai 1860, a lieu la dernière inhumation dans le cimetière autour de l'église d'Heubécourt celle de Louis Antoine Cahagne[4], journalier habitant à Coupigny.

Le 26 mai 1860

Le maire propose au conseil municipal d'enlever les terres de l'ancien cimetière et de niveler les terres au niveau de la rue pour en faire la place publique.. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a au moins 15 ans qu'il n'a pas été fait d'inhumations est d'avis de demander l'autorisation. Les ossements provenant des fouilles seront portés de l'ancien vers le nouveau cimetière. Les habitants pourront enlever des terres moyennant qu'ils s'engagent à payer 20 centimes le m^3. La déclaration devra être faite en mairie. Chaque habitant devra s'engager à charrier le nombre de m^3 qui lui sera nécessaire et à finir son travail avant le 1er aout.

Le 31 juillet 1865, suite aux délibérations du 30 mai 1865, le conseil municipal fixe un tarif pour les concessions avec deux classes ; les trentenaires à 40 fr/m²
les perpétuelles à 100 fr /m².
Le choix de l'emplacement et la superficie sont laissés libres à la famille du défunt.

Le 1er Août 1867, **Emploi d'un fossoyeur**

Le Maire de la commune d'Heubécourt, canton d'Écos (Eure)
Vu la loi du 15 Juillet 1837 art 12
la loi du 13 Prairial an 12

Arrêtons ;

Article 1 : Le sieur Jehenne Eugène [5]est nommé fossoyeur de la dite commune à la charge pour lui de se conformer aux lois et règlements sur les inhumations.

Article 2 : Il est alloué pour chaque fosse d'enfant pouvant se porter par un homme seul, la somme de 2 fr, à la charge pour lui de le porter de la maison mortuaire au cimetière.

Article 3 : Pour chaque fosse autre que celle mentionnée ci-dessus un salaire est fixé à 5 fr.

Fait en mairie, le 1er Août 1867

Décembre 1867.

Les murs, la terre et les arbres de l'ancien cimetière sont mis aux enchères et les habitants peuvent récupérer la terre, à raison de 15 centimes le mètre cube *« De façon à niveler les terrains pour servir de place publique* ».

Le 8 décembre 1867, Adjudication des murs du cimetière

Suivant la délibération du conseil municipal du 16 Mai 1867, il a été procédé le 8 Décembre 1867 à la vente des arbres et du mur du cimetière en 3 lots.

Les adjudicataires arracheront les arbres et transporteront les matières provenant des murs dans un délai de 20 jours. La mise à prix est de 100 fr.

Le prix de l'adjudication sera versé à la commune le 28 Juin 1868

1. Les arbres ont été adjugés après plusieurs enchères à Monsieur Félix Gaumont pour 35 fr.
2. Les murs du cimetière
   Le premier lot adjugé après plusieurs enchères à Monsieur Emmanuel Féron pour 13 fr.
   Le deuxième lot a été adjugé après plusieurs enchères à Monsieur Elphége Firmin pour 35 fr.
   Le troisième lot a été adjugé après plusieurs enchères à Monsieur Félix Féron pour 34 fr.

Total de l'adjudication 117 fr.

En 1893 et 1896 Gustave Cardonné est fossyeur.

---

[4] *Louis Antoine Cahagne (né le 10 janvier 1780, et décédé le 2 mars 1862) journalier à Coupigny marié à Bois Jérôme Saint-Ouen à Julie Clotilde Clérot, décédée à la Queue d'Haye le 9 février 1853 à 75 ans.*

[5] *Eugène Jean, Jacques Jehenne (né le 10 juillet 1815-décès le 13 janvier 1884) comme fossoyeur et gardien du nouveau cimetière, marié le 21 novembre 1836 à Heubécourt à Joséphine Denesle. Il est aussi garde champêtre.*

Le 22 Novembre 1896,

Monsieur Édouard Alexandre Plariére[6] est choisi comme fossoyeur et un tarif est adopté pour le creusement des fosses

Sépulture à titre des particuliers (adulte)	12 fr
Sépulture à titre de la commune ou du Bureau de Bienfaisance	8 fr
Sépulture d'enfants jusqu'à 5 ans révolus (au titre de particuliers)	8 fr
Sépulture au titre de la commune ou du bureau de bienfaisance	6 fr

Ont signé les membres du conseil municipal et le sieur Plarière.

Le 27 juin 1900, le cimetière devient trop exigu en considérant une moyenne de 6 décès par an pour les deux communes sur une population de 326 habitants. Le conseil municipal envisage ou de procéder à des exhumations ou l'agrandissement du cimetière existant par l'acquisition d'un terrain limitrophe.

Plan établi le 24 juin 1901

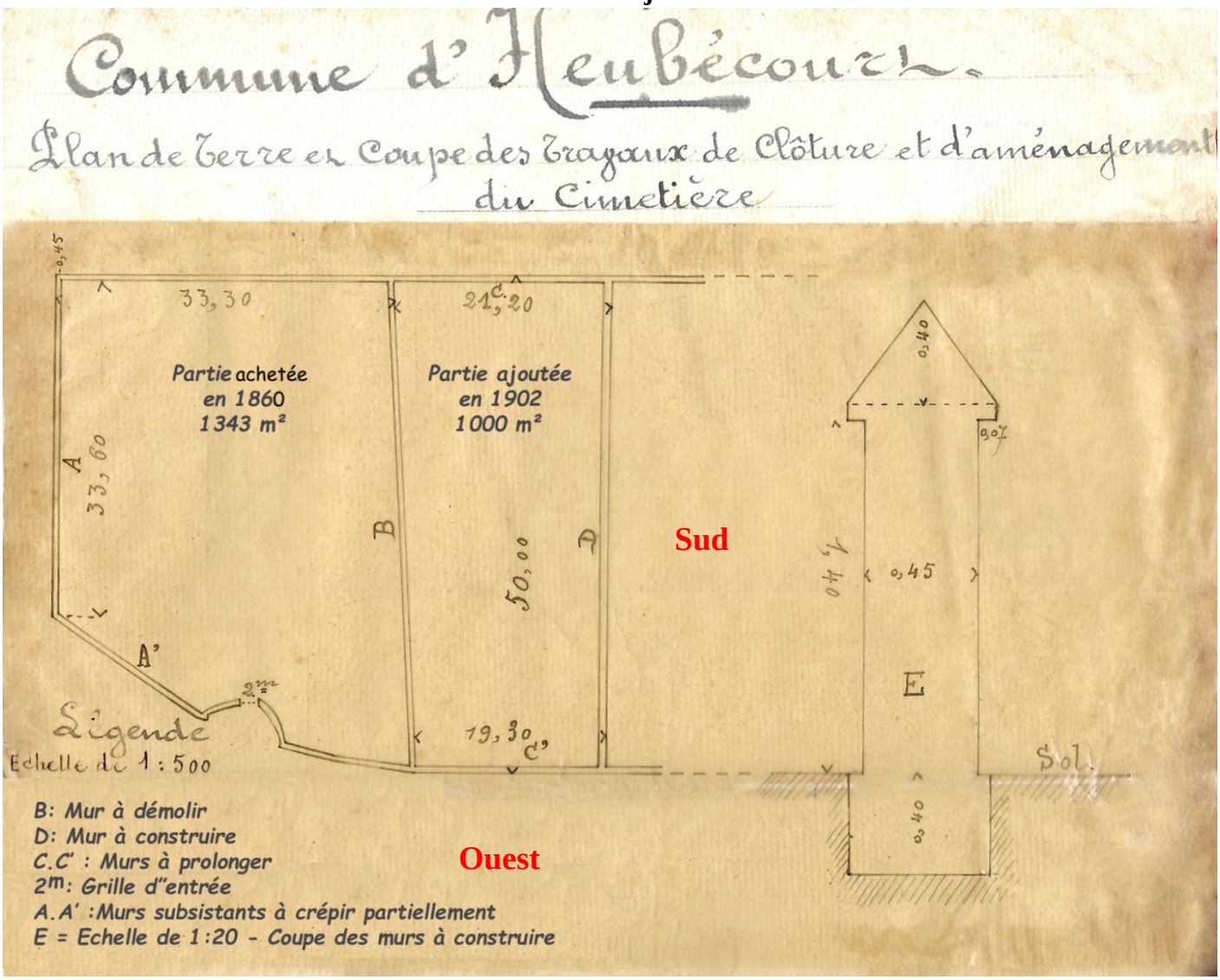

Le 24 aout 1901.

Le conseil municipal opte pour l'acquisition de 10 ares pris sur le terrain jouxtant par le sud, appartenant à la famille Legoux. La surface sera alors de 24 a 63 ca. Le mur de 45,90 m coté sud, (vers Haricourt) sera déplacé d'une vingtaine de mètres et le mur de clôture le long de la route est réaménagé avec une deuxième porte. Les deux types de maçonnerie sont encore visibles aujourd'hui.

[6] *Édouard Alexandre Plariére est né le 9 fevrier1842 – décès le 20 mars 1909, marié le 5 mars 1864 à Françoise Angot. Il est aussi garde champêtre.*

Une convention est signée entre les deux communes, Haricourt participe pour un tiers aux dépenses et bénéficie d'un tiers des recettes des concessions

Le 30 octobre 1901.

L'achat du terrain, à Mr Legoux, est effectif pour un coût de 20 fr/are.

Le 30 novembre 1902, profitant de cet agrandissement, le cimetière est réorganisé en trois parties

- les concessions perpétuelles le long du mur Sud, sans interruption
- les concessions trentaines le long du mur Est, avec un espace de 0,30 m entre les tombes et 0,40 m aux extrémités.
- le long du mur Ouest la sépulture ordinaire des petits enfants, en commençant à gauche à partir de la porte d'entrée.

En 1902, Georges Chedeville[7], mâcon à Heubécourt, établit un devis pour la démolition du mur à reculer, maçonnerie, 2 piliers en briques, réparations des vieux murs (42 m et 87 m), couverture en tuiles d'Auneuil, crépi et pose d'une seconde grille, le tout pour 1 788 fr.

Le 22 Novembre 1908 Arrêté municipal *n°310*

Monsieur le maire d'Heubécourt :

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale
Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux
Vu les déclarations du conseil municipal d'Heubécourt en date du 22 Novembre 1896 et du 2 Juin 1899

Arrête

Art 1 : Monsieur Marcel Plarière est nommé fossoyeur, gardien du cimetière

Art 2 : Le prix du creusage des fosses par inhumation est ainsi fixée ;

1°) Sépulture au titres des particuliers

Adultes	12 fr
Enfants jusqu'à 5 ans révolus	8 fr

2°) Sépulture au titre de la commune ou du bureau de bienfaisance

Adultes	8 fr
Enfants jusqu'à 5 ans révolus	6 fr

Art 3 : Les tarifs des exhumations et ré inhumations est fixé ainsi qu'il suit

1°) creusage et remplissage de la fosse où était inhumée la personne	10 fr
plus : droit d'entrée fixe : mise en bière ou en caveau de famille	5 fr
total par exhumation	15 fr

2°) creusage de fosse pour re inhumation y compris remplissage et enlevage des terres en trop 3,50 fr le m^3 de terre remuée jusqu'à 2 m de profondeur et au dessus de 2 mètres de profondeur 0,50 fr en plus du m^3.

Art 4 : Le fossoyeur doit être considéré comme le gardien du cimetière et toutes les inhumations et exhumations seront faites par lui à l'exclusion de tous autres cas particuliers. Il aura en outre, à sa charge l'entretien dans un état convenable du dit cimetière, c'est-à-dire la viabilité des allées et le fauchage des herbes, sans qu'il puisse prétendre, pour ce travail, à aucune rétribution soit de la commune soit des particuliers.

Le 14 mars 1926.

Un conseil municipal extraordinaire définit une zone dans le cimetière communal «*en vue de réinhumer dans le cimetière communal des soldats morts pour la France inhumés provisoirement dans des cimetières militaires car 2 doivent revenir prochainement et seront peut-être suivis par d'autres »*

Ce carré militaire est situé dans la partie Ouest du cimetière à gauche de la grille d'entrée Sud. Actuellement on peut encore y voir une seule tombe ; celle de Jacquet Émile, décédé le 11 novembre1918 en Allemagne. Le corps est ramené en 1927.

[7] *Georges Chédeville né à Blaru en 1866 et décédé à Heubécourt en 1943, maire de 1923 à 1935.*

Le 6 août 1946 Plan de réaménagement du cimetière en 5 zones.

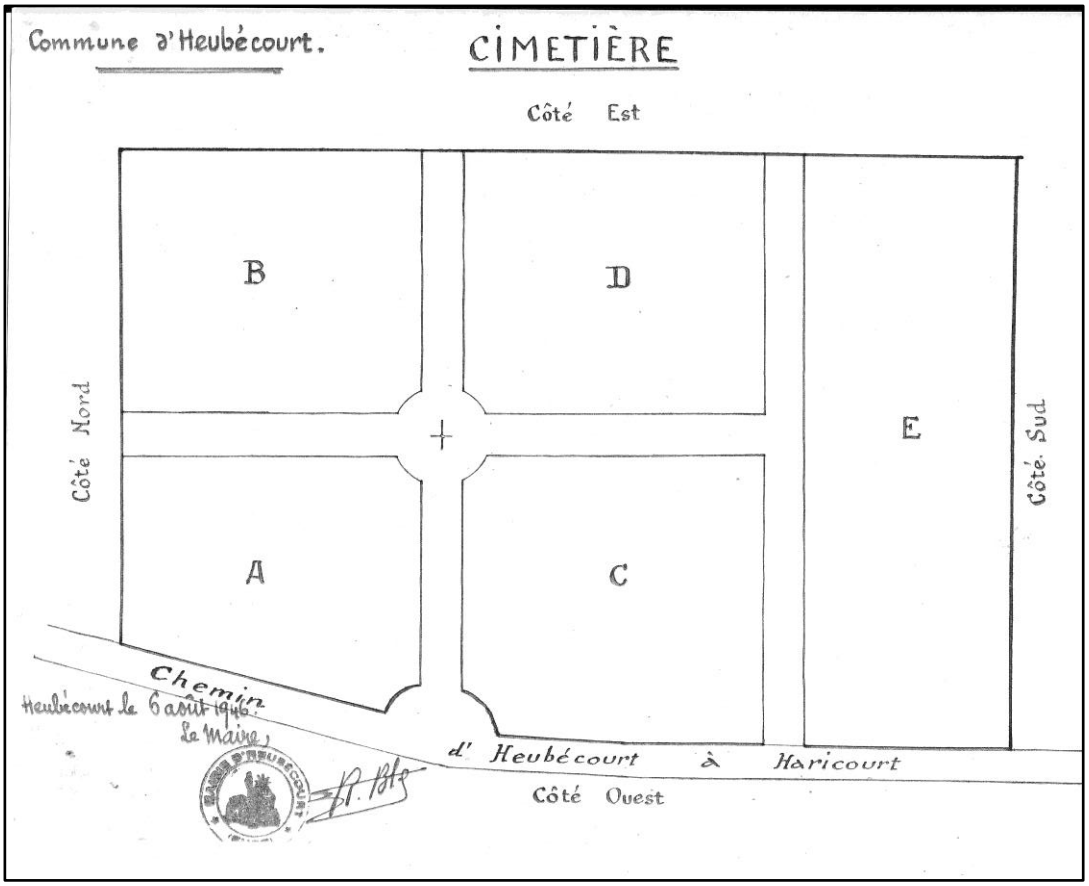

Règlement pour l'emplacement des concessions

Partie E concessions à perpétuité

Les caveaux seront adossés au mur, coté Sud pour la première rangée. Les caveaux de la seconde rangée parallèle à la précédente seront situés sur un alignement prévu, les emplacements seront pris obligatoirement l'un à la suite de l'autre sans aucune dérogation.

Partie D concessions trentenaires les concessions trentenaires seront placées dans cette zone. Les emplacements seront obligatoirement pris l'un après l'autre sans aucune dérogation.

Parties A, B, C ces trois parties sont réservées aux fosses communes les enfants

a) Toutefois, les enfants ayant un caveau seront placés dans la partie A et adossés au mur longeant la route d'Haricourt côté Ouest.

b) les enfants en fosse commune seront placés dans la partie C le long du mur longeant la route d'Haricourt côté Ouest.

Le 17 juin 1947, une décision est prise pour reconstruire un des murs du cimetière après la guerre, « *la clôture est en état de ruines et qui par suite de cet état, les animaux divaguent entre les tombes* »

Le 14 février 1948, devis de travaux de clôture :

Description ;

coté sur la route en ciment armé constitué de 7 dalles de 0,25 m de hauteur et 0,04 d'épaisseur surmontées d'un chapiteau à 2 pentes et encastrées entre poteaux de 12/12 tête n° I, à 1,75 m hors sol et 0,70 m d'enfoncement à intervalles de 1,95 m d'axe en axe

Mur sur les champs ; en ciment armé constitué de 5 dalles de 0,25 m de hauteur et 0,04 d'épaisseur surmontées d'un chapiteau à 2 pentes et encastrées entre poteaux de 12/12 tête n° I, 1,25 m hors sol et 0,70 d'enfoncement à intervalles de 2 m d'axe en axe

Le devis pour la fourniture des matériaux, par la maison Fréret, s'élève à 35 000 fr.

En août 1948, fin des travaux.

La facture des travaux s'élève à 85 006 fr pour 7 m 80 sur la route pour hauteur de 7 dalles de 0,25 m et sur les champs de 42 m pour une hauteur 5 dalles. La participation d'Haricourt est de 28 335 fr et de 56 670 fr pour Heubécourt (les 2/3).

En 1955, André Petit, de Corbie établit un devis pour un caveau provisoire à l'entrée Nord du cimetière pour un coût de 73 685 fr, avec une participation de 10 000 fr pour la commune d'Haricourt.

Le 11 Novembre 1968, le conseil municipal décide de supprimer le service de pompes funèbres communales et un protocole d'accord est signé avec le service des pompes funèbres du département.

Le 14 Juin 1977, suite à l'arrêté du 10 février 1970, le conseil municipal décide de vendre les pierres tombales provenant du réaménagement du cimetière de 1970, et d'accepter la proposition d'achat par Monsieur Beaufour de Tilly pour 300 fr.

Le 20 juillet 1977, le corbillard, devenu inutile, est vendu pour 210 fr à Mr Cases.

En avril 2003, 49 tombes sont recensées en mauvais état et font fait l'objet d'un relèvement. Après une procédure de trois ans, le 2 juin 2006, le délai de relèvement étant écoulé, les pierres abandonnées sont enlevées.

En octobre 2010, un columbarium est installé le long du mur Ouest et le tarif est défini en conseil municipal le 29 mars 2011.

Fin 2019, sont réalisés des travaux d'aménagement d'un parking et la pose de deux portails neufs.

En 2020, les allées sont nettoyées, et engazonnées, des allées-piéton sont aménagées en sable de Vignats.

Les deux plus vielles tombes sont celles des familles ;

Beguin[8]**/Lerango** : la demande de concession est déposée en mairie le 19 octobre 1871. La tombe est déplacée en avril 1898.

Cahagne[9] **/Chevalier**, la demande de concession est déposée en mairie le 4 septembre 1893. La tombe se trouve le long du mur Ouest, elle porte trois inscriptions.

Actuellement dans le cimetière se trouvent 156 tombes.

Quelques tarifs

Tarifs des pompes funèbres

Inhumation	Au 22 mai 1945	Au 28 mars 1948	Au 25 novembre1960	Au 3 juillet 1965
1ere classe	500 fr	1000 fr	20	23
2eme classe	300 fr	600 fr	15	18
3eme classe	200 fr	200 fr	10	13
prix du cheval	100 fr	400 fr	15	20
prix du porteur	100 fr/ personne	400 fr / personne	15	20
fossoyeurs	1 800 fr	1 800 fr	50	

[8] *Édouard Eugène Béguin, (né 14 juillet 1797 et décédé le 18 juillet 1875), est maire d'Heubécourt de 1830 à 1865*
. *Sa femme Félicité Victoire* Lerango *(née 9 décembre 1800 et décédée le 8 septembre 1870).*

[9] *Cahagne Louis Michel (né à Heubécourt le 7 avril 1809 et décédé le 13 avril 1903 à Tourny,) instituteur, marié à Haricourt le 27 juin 1831, à Chevalier Marie Sophie Rose (née à Haricourt le 30 septembre 1811 et décédée à Tourny le 25 mai 1893). Son neveu Pierre Michel Auguste Désiré Chevalier (né à Haricourt le 29 septembre 1840, et décédé le 7 novembre 1901 à Heubécourt), célibataire, maire d'Heubécourt de 1881 à 1894.*

Le 3 aout1945, les concessions passent de 300 fr le m² à 500 fr le m²

	Au 8 août 1946	Au 28 mars1948	Au 25 nov 1960
Perpétuelle	500 fr / m²	1500 fr/m²	50 f[10]/m²
Trentenaire	300 fr /m²	500 fr/m²	20 f/m²
Temporaire	100 fr /m²	100 fr/m²	10 f/m²

Pour les concessions perpetuelles

1964	1965	1972	1978
75 f/m²	100 f/m²	150 f/m²	250 f/m²

En 1968, tarif des pompes funébres départementales

classe	corbillard	porteur
1	144,70 f	120 f
2	74,70 f	120 f
3	29,90 f	120 f

[10] Dévaluation du franc le 1er janvier 1960, avec 100 fr = 1Nf

Plan du 20 Janvier 1859

Projet qui n'a été entièrement réalisé

.

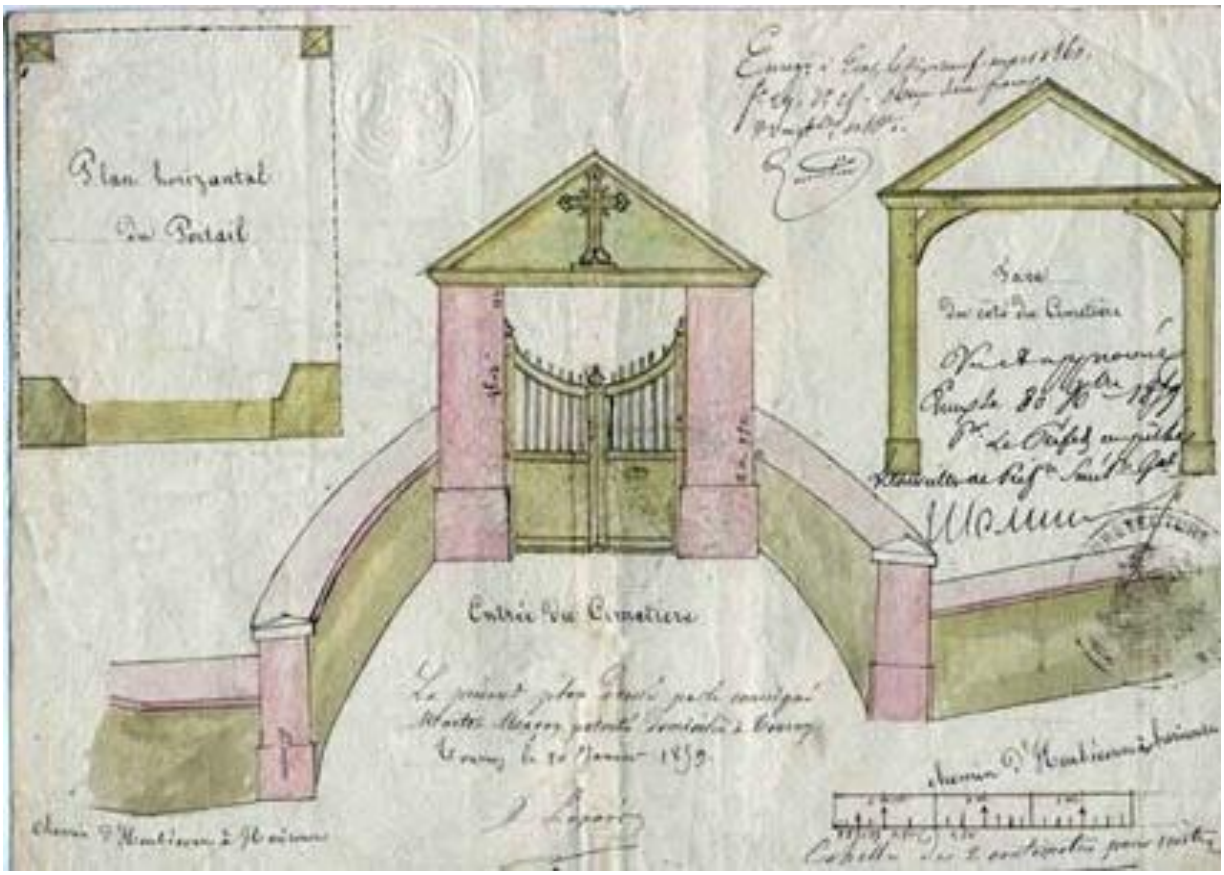

Signé par les maires[11] d'Heubécourt et Haricourt le 13 Mai 1859
Vu le préfet 30 Novembre 1859
Enregistré à Écos 10 Mars 1860

Avant **Après**

Deux pilliers ont été abattus et la grille Nord reculée de deux métres environ, pour matérialiser une place de parking PMR

[11] *Pour Heubécourt, Édouard Eugène Béguin et pour Haricourt Aubin Charles Désiré Errard.*

Ré inhumation d'Élise Bouillet en 1862

A Monsieur le maire d'Heubécourt

Monsieur le maire

Le soussigné Honoré Bouillet, cultivateur demeurant à Heubécourt a l'honneur de vous exposer que Madame Élise Aimée Bouillet[12], sa sœur décédée, épouse de sieur Edmond Grippiére cultivateur à Heubécourt, le 27 Novembre 1856 a été inhumée dans la cimetière de la commune.

Que ce cimetière a, par arrêté de Monsieur le préfet de l'Eure, été interdit pour les sépultures.

Dans ces circonstances ; l'exposant vient vous prier, Monsieur le maire de vouloir bien l'autoriser à faire exhumer le corps de sa sœur susnommée pour le faire ré inhumer dans le nouveau cimetière de cette commune, prenant dés aujourd'hui l'engagement de se soumettre à toutes les mesures d'hygiène et de salubrité que vous croirez devoir prescrire lors de l'exhumation et de la ré inhumation.

Dans l'attente du succès de ces démarches, il a l'honneur d'être avec respect, Monsieur le maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signature

Heubécourt, le 1er avril 1862.

Nous Maire de la commune d'Heubécourt
Vu la demande ci-contre
Vu le décret du 13 prairial du XII
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur en date du 10 mars 1856
Considérant que la demande de monsieur Bouillet est bien fondée

Arrêtons

Art 1 ; le sieur Bouillet est autorisé à faire exhumer de l'ancien cimetière le corps de Madame Élise Aimée Bouillet, femme Grippiére, sa sœur décédée en cette commune, le 27 Novembre 1856 et à la faire inhumer dans le nouveau cimetière.

Art 2 ; L'exhumation ne pourra avoir lieu avant 8 heures du soir ni après 5 heures du matin, et lors de l'enlèvement de la bière, il devra être pris des précautions d'hygiène indispensable en pareille circonstance.

Art 3 ; Monsieur le commissaire de police du canton d'Écos est chargé de surveiller d'une manière spéciale l'exécution du présent arrêté.

Heubécourt, le 2 mai 1862.

Précautions d'hygiène

Lorsque la bière sera découverte, il sera jeté sur toutes les parties un lait de chaux venant d'être éteint sous laquelle on mêlera un kilogramme de sulfate de fer dissous dans le lait de chaux.

Le maire Monsieur Béguin

[12] *Élise Aimée Bouillet, née à Mesnil Verclives le 23 juillet 1829, se marie le 7 Juin 1855 à Paul Edmond Joseph Gripiére, né le 21 mars 1832 à Heubécourt. Elle décède le 27 Novembre 1856. Leur fils Joseph Aimé naît le 17 mars 1856. Paul Joseph Edmond Grippiére se remarie le 21 novembre 1857 à Etrepagny avec Marie Louise Chauvet. Naissance le 14 novembre 1858 Louise Pauline Berthe Gripiére. Son frère François Honoré Bouillet né en 1818, habite Grumesnil en 1862.*

3 6231
330

DÉPARTEMENT
Eure

ARRONDISSEMENT
Les Andelys

MAIRIE
Heubécourt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

L'An mil neuf cent quarante-six, le 6 du mois d'août, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Blot maire.

Etaient présents : MM. Blot, Tourard, Cahagne, Olech, Hervé, Thibaudat, Claeys, Louis, Auvray, de Salvoite.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. néant

M. Hervé, a été élu secrétaire.

Objet : Emplacement des concessions de terrain dans le cimetière.

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Sur la proposition de M. le Maire,
Le Conseil,
Adopte le règlement suivant pour l'emplacement des concessions de terrain dans le cimetière :

1°- Partie E. Concessions à perpétuité.
Les caveaux seront adossés au mur, côté Sud, pour la première rangée.
Les caveaux de la seconde rangée parallèle à la précédente seront situés sur un alignement ordonné.
Les emplacements seront pris obligatoirement l'un à la suite de l'autre sans aucune dérogation.

2°- Partie D. Concessions trentenaires.
Les concessions trentenaires seront placées dans cette partie.
Les emplacements seront pris obligatoirement l'un après l'autre sans aucune dérogation.

3°- Parties : A - B et C.
Ces 3 parties seront réservées aux fosses communes.
a) Toutefois, les enfants ayant un caveau seront placés dans la partie A et adossés au mur bordant la route d'Haricourt, côté Ouest.
b) Les enfants en fosse commune seront placés dans la partie C, le long du mur bordant la route d'Haricourt, côté Ouest.

VU ET APPROUVÉ
Evreux, le 26 AOUT 1946
LE PRÉFET,
Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

PRÉFECTURE DE L'EURE
R.F.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
R. Blot

COMMUNE D'HEUBÉCOURT (EURE)

Imp. Petit. — Vernon